

NATIXIS
Société anonyme
Au capital de 6 339 247 192 €
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
542 044 524 RCS Paris
(la « Société »)

Pour copie certifiée conforme
Paris, le 3 août 2026
Corporate Governance
Secrétaire du conseil d'administration
Natixis
Catherine Notté

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA 1184^e SEANCE
DU 3 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 août, à 14h30, le conseil d'administration de la Société s'est réuni au siège de la Société, et par conférence téléphonique sur convocation de Nicolas Namias, président du conseil d'administration (le « **Président** »).

[...]

Le Président préside la séance et Catherine Notté est désignée en qualité de secrétaire.

[...]

Le Président rappelle que le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les points de l'ordre du jour suivants :

[...]

4) Compte-rendu de la réunion du comité des nominations du 29 juillet 2026

[...]

- Désignation du nouveau représentant permanent de BPCE

« Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, suivant l'avis favorable du comité des nominations, constate, après un examen individuel approfondi de la situation Fit & Proper de Corinne Cipièrre et notamment des éléments déclarés dans sa fiche d'évaluation de l'aptitude individuelle, que concernant Corinne Cipièrre :

- les règles de cumul des mandats sont respectées ;*
- un temps suffisant est consacré à l'exercice de sa fonction ;*
- ses niveaux de compétence sont compatibles avec l'exercice de sa fonction ;*
- aucun élément n'est de nature à remettre en cause son honorabilité, son honnêteté et son intégrité, et*
- aucune situation de conflits d'intérêts de nature à compromettre sa capacité à exercer son mandat avec objectivité, indépendance d'esprit et impartialité n'est à déclarer.*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, suivant l'avis favorable du comité des nominations, après analyse détaillée des critères Fit & Proper, de la cartographie individuelle des compétences de Corinne Cipièrre, ainsi que de la mise à jour de l'évaluation de l'adéquation de la composition du conseil d'administration et de ses comités spécialisés :

- prend acte de la désignation de Corinne Cipièrre en qualité de nouvelle représentante permanente de l'administrateur BPCE, en remplacement d'Hélène Madar ;*
- nomme, avec effet immédiat, Corinne Cipièrre, en qualité de membre du comité audit.»*

- Cooptation de deux nouveaux administrateurs

« Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, suivant l'avis favorable du comité des nominations, constate, après un examen individuel approfondi de la situation Fit & Proper de Pascal Pouyet et d'Isabelle Clément (Rodney), et notamment des éléments déclarés dans leur fiche d'évaluation de l'aptitude individuelle, que concernant Pascal Pouyet et Isabelle Clément (Rodney) :

- *les règles de cumul des mandats sont respectées ;*
- *un temps suffisant est consacré à l'exercice de leur fonction ;*
- *leurs niveaux de compétence sont compatibles avec l'exercice de leur fonction ;*
- *aucun élément n'est de nature à remettre en cause leur honorabilité, leur honnêteté et leur intégrité, et*
- *aucune situation de conflits d'intérêts de nature à compromettre leur capacité à exercer leur mandat avec objectivité, indépendance d'esprit et impartialité n'est à déclarer.*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, suivant l'avis favorable du comité des nominations, après analyse détaillée des critères Fit & Proper et des cartographies des compétences individuelles de Pascal Pouyet et d'Isabelle Clément (Rodney), ainsi que de la mise à jour de l'évaluation de l'adéquation de la composition du conseil d'administration et de ses comités spécialisés :

- *décide, conformément aux stipulations de l'article 8 des statuts :*
 - *de coopter avec effet immédiat, Pascal Pouyet en qualité d'administrateur au conseil d'administration de Natixis, en remplacement de Sylvie Garcelon, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée générale de Natixis de 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, et*
 - *de nommer, avec effet immédiat, Pascal Pouyet, en qualité de membre du comité d'audit.*
- *décide, conformément aux stipulations de l'article 8 des statuts :*
 - *de coopter avec effet immédiat, Isabelle Clément (Rodney) en qualité d'administratrice au conseil d'administration de Natixis, en remplacement de Dominique Garnier, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale de Natixis de 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, et*
 - *de nommer, avec effet immédiat, Isabelle Clément (Rodney), en qualité de membre du comité des risques, de la conformité et du contrôle interne, et membre du comité des risques US.*

Les cooptations de Pascal Pouyet et d'Isabelle Clément (Rodney) seront soumises à l'autorisation du conseil de surveillance de BPCE et à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. »

[...]